

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET ORGANISATION CONSULTATIVE DES PROPRIÉTAIRES

Projet de création d'une Association Foncière Pastorale sur le corridor endigué de la Loire en rive gauche entre Saumur et Montsoreau COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2021 n° 16 du 2 février 2021, il est procédé à une enquête publique relative à un projet de création d'une association foncière pastorale (AFP) sur le territoire des communes de Saumur, Souzay-Champigny, Parnay, Turquant et Montsoreau à la demande de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Une consultation des propriétaires, par écrit, est également réalisée sur le projet d'AFP.

Le projet consiste à créer une association de propriétaires en vue de faciliter la mise en valeur pastorale des parcelles situées en rive gauche de la Loire entre Saumur et Montsoreau et répondre ainsi au morcellement foncier. Cette association se substituera aux propriétaires pour l'établissement de baux ou de conventions pluriannuelles de pâturage avec des éleveurs intéressés par la mise en valeur pastorale des parcelles. Elle pourra également entreprendre des travaux facilitant cette mise en valeur (création de cheminements, pose de clôtures, réalisation de points d'abreuvement).

À l'issue des résultats de l'enquête publique et de la consultation des propriétaires, la création de l'association foncière pastorale sera autorisée ou non par le Préfet de Maine-et-Loire.

M. Bernard THERY, juriste en droit public retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête, d'une durée de 33 jours consécutifs, est ouverte du **lundi 8 mars 2021 au vendredi 9 avril 2021 inclus** à la mairie de **SAUMUR**, désignée siège de l'enquête, ainsi que dans la mairie associée de **Dampierre-sur-Loire**, et dans les mairies de **Souzay-Champigny, Parnay, Turquant et Montsoreau**.

Les modalités d'accès aux mairies et aux documents peuvent être adaptées par les collectivités dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur (se renseigner au préalable auprès des mairies concernées).

Pendant l'enquête, le dossier papier peut être consulté :

- à la mairie de **SAUMUR** (rue Molière CS 54006 à 49408 Saumur tél : 02 41 83 30 00) du lundi au vendredi de 8h30-12h et 13h30-17h30 et samedi de 9h-12h*,
- à la mairie associée de **Dampierre-sur-Loire** (493 route de Montsoreau Dampierre-sur-Loire à 49400 Saumur tél : 02 41 51 14 49) le mardi et mercredi de 14h-17h30 et vendredi de 8h45-12h*,
- à la mairie de **Souzay-Champigny** (52 rue des Ducs d'Anjou à 49400 Souzay-Champigny tél : 02 41 51 14 16) le lundi de 14h-18h30, les mardi, mercredi de 9h-12h, jeudi de 9h-12h30 et vendredi 14h-18h*,
- à la mairie de **Parnay** (route de Saumur à 49730 Parnay tél : 02 41 38 11 61) les lundi, mercredi, vendredi de 9h-12h*,
- à la mairie de **Turquant** (rue de la Mairie à 49730 Turquant tél : 02 41 38 11 65) les lundi et jeudi de 14h-18h30, le mercredi de 9h-12h et vendredi de 14h-17h*,
- à la mairie de **Montsoreau** (place des Diligences à 49730 Montsoreau tél : 02 41 51 70 15) les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h-12h30*.

**aux heures d'ouverture au public sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service des collectivités dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire liée au covid-19.*

Le dossier d'enquête est également consultable par voie dématérialisée et téléchargeable à partir du site www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications - enquêtes publiques - autres »).

Enfin, le dossier est consultable à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public :

- à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30 et de 14h15 à 16h,
- dans les mairies susvisées sous réserve de disposer de moyens informatiques adaptés.

Durant l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenus à sa disposition dans les mairies mentionnées ci-dessus,

- en les adressant par voie postale, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Saumur,
- en les adressant par courrier électronique à : pref-enqpub-associationpastorale@maine-et-loire.gouv.fr (le poids des documents transmis ne peut excéder 3,5 MO).

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Maine-et-Loire (bureau des procédures environnementales et foncières) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

En outre, le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

- **Mairie de Saumur : le lundi 8 mars 2021 de 14h à 17h**
- **Mairie de Parnay : le mercredi 17 mars 2021 de 9h à 12h**
- **Mairie annexe de Dampierre-sur-Loire : le mercredi 17 mars 2021 de 14h à 17h**
- **Mairie de Montsoreau : le jeudi 25 mars 2021 de 9h à 12h**
- **Mairie de Turquant : le jeudi 25 mars 2021 de 14h à 17h**
- **Mairie de Souzay-Champigny : le mardi 30 mars 2021 de 9h à 12h**
- **Mairie de Saumur : le vendredi 9 avril 2021 de 14h à 17h**

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées aux mairies concernées pour y être, sans délai, tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Dans les mêmes conditions, ces documents sont tenus à la disposition du public en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) et publiés sur le site internet des services de l'Etat de Maine-et-Loire (www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique « publications - enquêtes publiques - autres »).

Le présent avis est inséré sur le site internet susvisé.

Toute information concernant le dossier peut être demandée à M. le président de la CASVL – Service environnement – 11 rue de Maréchal Leclerc CS 54030 49408 SAUMUR cedex 02 - Tél : 02 41 40 45 78 - mél : dege.environnement@aglo-saumur.fr

Il est procédé à la notification des propriétaires concernés sur la création de l'association foncière pastorale. Les propriétaires sont invités à s'exprimer par écrit, **s'il souhaite adhérer ou non à la future AFP à partir du 17 mai 2021 jusqu'au 11 juin 2021 inclus** à l'adresse suivante :

DDT 49
Service Eau Environnement Biodiversité SEEB (vote AFP)
Cité administrative – 15 bis rue Dupetit Thouars
49047 ANGERS cedex 01

Les propriétaires intéressés qui n'auront pas formulé leur opposition par écrit par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception dans les délais prescrits, sont considérés comme voté favorablement à la création de l'association foncière pastorale.